

RÉSOLUTION N° 453

PROGRAMME-BUDGET POUR 2010 ET 2011

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (JIA), à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.332(09), « Projet de Programme-budget pour 2010-2011 »;
et

La résolution IICA/CE/Res.504(XXIX-O/09) du 14 juillet 2009, par laquelle le Comité exécutif, à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire, recommande au Conseil d'approuver l'allocation globale des crédits et les montants des quotes-parts des États membres pour les années 2010 et 2011 ainsi que l'utilisation des ressources pour l'exercice 2010,

CONSIDÉRANT:

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) établit:

- à l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) aura comme attribution d' « approuver le Programme-budget biennal et d'établir les quotes-parts annuelles des États membres »;
- à l'article 23, que « les États membres contribueront au soutien de l'Institut par le versement de quotes-parts annuelles établies par le Conseil, conformément au système de calcul des quotes-parts de l'Organisation des États Américains »;

Qu'étant donné qu'une nouvelle administration entrera en fonctions en 2010, il faut lui accorder la flexibilité nécessaire pour qu'elle propose une allocation détaillée des crédits pour l'année 2011, le Directeur général a présenté un projet de Programme-budget contenant une allocation détaillée des crédits du Fonds ordinaire seulement pour l'année 2010, et contenant uniquement un chiffre global pour l'année 2011;

Que la Direction générale espère mobiliser des ressources externes pour financer des programmes et projets pour un montant approximatif de EU\$145 millions, lesquelles produiraient environ EU\$8,6 millions au titre du taux institutionnel net (TIN) destinés à financer

les structures complémentaires des unités liées à l'exécution de programmes et de projets financés par des ressources externes et à financer des activités corporatives d'appui à ces programmes et à ces projets; et

Que le projet publié sous la cote IICA/JIA/Doc.332(09), « Projet de Programme-budget pour 2010-2011 », correspond au document analysé et recommandé par une résolution du Conseil exécutif, lors de sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire,

DÉCIDE:

1. D'approuver, comme allocation globale du Fonds ordinaire du Programme-budget de l'Institut pour 2010-2011, la somme de EU\$33 398 239 annuellement, dont un montant de EU\$27 298 239 serait financé chaque année par les quotes-parts versées par les États membres, selon les montants indiqués dans le barème des quotes-parts figurant à l'« Annexe A », et par EU\$6 100 000 par année en crédits divers, provenant d'un montant évalué à EU\$4 100 000 qui sera produit chaque année et EU\$2 000 000 annuellement provenant du Fonds des recettes diverses.
2. D'approuver l'utilisation des crédits approuvés dans le Programme-budget pour 2010 conformément aux allocations relatives à chacun des chapitres, des postes et des priorités stratégiques détaillées dans le document portant la cote IICA/JIA/Doc.332(09), « Projet de Programme-budget pour 2010-2011 », dont le résumé par chapitre est joint à l'« Annexe B ».
3. De demander au Directeur général de soumettre à la considération du Comité exécutif, à sa Trentième Réunion ordinaire, un projet d'affectation détaillée des ressources approuvées pour le Programme-budget de 2011 qui soit cohérent avec les priorités du nouveau Plan à moyen terme 2010-2014 de l'Institut qui sera approuvé par le Comité exécutif.
4. D'autoriser le Directeur général à effectuer des virements entre les chapitres du Programme-budget, à condition que le total de ces virements n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 10% et n'affecte pas substantiellement les priorités approuvées.
5. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'allocation des crédits recommandés dans la présente résolution, au cas où les recettes de chacun des exercices budgétaires compris dans l'exercice biennal 2010-2011 seraient inférieures aux prévisions, et d'en faire rapport au Comité exécutif et au Conseil.

ANNEXE A
PROGRAMME-BUDGET POUR 2010-2011

Barème des quotes-parts des États membres et recettes diverses en 2010 et 2011

Basé sur le barème des quotes-parts de l'OEA para 2009¹ (en US\$)

ÉTATS MEMBRES	2010			2011	
	OEA	IICA		IICA	
	%	%	MONTANT	%	MONTANT
Antigua-et-Barbuda	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Argentine	3,211	3,211	883.304	3,211	883.304
Bahamas	0,077	0,077	21.182	0,077	21.182
Barbade	0,060	0,060	16.505	0,060	16.505
Belize	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Bolivie	0,046	0,046	12.654	0,046	12.654
Brésil	7,953	7,953	2.187.765	7,953	2.187.765
Canada	13,761	13,761	3.785.469	13,761	3.785.469
Chili	1,073	1,073	295.168	1,073	295.168
Colombie	0,839	0,839	230.798	0,839	230.798
Costa Rica	0,187	0,187	51.441	0,187	51.441
Dominique	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Équateur	0,207	0,207	56.943	0,207	56.943
El Salvador	0,105	0,105	28.884	0,105	28.884
États-Unis d'Amérique	59,470	59,470	16.359.412	59,470	16.359.412
Grenade	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Guatemala	0,187	0,187	51.441	0,187	51.441
Guyana	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Haïti	0,045	0,045	12.379	0,045	12.379
Honduras	0,045	0,045	12.379	0,045	12.379
Jamaïque	0,123	0,123	33.836	0,123	33.836
Mexique	8,141	8,141	2.239.482	8,141	2.239.482
Nicaragua	0,045	0,045	12.379	0,045	12.379
Panama	0,163	0,163	44.839	0,163	44.839
Paraguay	0,124	0,124	34.111	0,124	34.111
Pérou	0,553	0,553	152.123	0,553	152.123
République dominicaine	0,206	0,206	56.668	0,206	56.668
Saint-Kitts-et-Nevis	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Saint-Vincent-et-Grenadines	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Sainte-Lucie	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Suriname	0,045	0,045	12.379	0,045	12.379
Trinité-et-Tobago	0,152	0,152	41.813	0,152	41.813
Uruguay	0,181	0,181	49.791	0,181	49.791
Venezuela	2,060	2,060	566.679	2,060	566.679
TOTAL	99,235	99,235	27.298.239	99,235	27.298.239
Cuba	0,765	0,765		0,765	
TOTAL DES QUOTES-PARTS	100,000	100,000	27.298.239	100,000	27.298.239
RECETTES DIVERSES ²			6.100.000		6.100.000
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE			33.398.239		33.398.239

N.B.: Le pourcentage de Cuba n'a pas été pris en considération pour calculer les quotes-parts des États membres .

1/ Conformément à la résolution AG/RES. 1 (XXXVI-E/08), adoptée par l'Assemblée générale de l'OEA.

2/ Les recettes diverses en 2010 et 2011 comprennent US\$4,100,000 de recettes estimées et US\$2,000,000 du Fonds des recettes diverses

ANNEXE B
PROGRAMME-BUDGET 2010
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE

(milliers \$ÉU)

CHAPITRE	QUOTES	RECETTES DIVERSES	TOTAL
I: SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	24 420,9	5 587,9	30 008,8
Priorité stratégique			
1. Commerce et compétitivité des agroentreprises	6 017,2	1 515,8	7 533,0
2. Technologie et innovation	5 666,2	817,6	6 483,8
3. Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	5 037,7	1 439,5	6 477,2
4. Développement des collectivités rurales	3 722,8	1 002,1	4 724,9
5. Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	1 757,1	392,9	2 150,0
6. Repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et modernisation de son système	2 219,9	420,0	2 639,9
II: FRAIS DE DIRECTION	1 292,8	82,8	1 375,3
Bureau du Directeur général	679,9	25,0	704,6
Direction de l'administration et des finances	612,9	57,8	670,7
III: FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS ¹	1 183,2	20,0	1 203,2
Organes de direction	395,0	0,0	395,0
Assurances	380,0	0,0	380,0
Pensions	287,7	0,0	287,7
Tribunal administratif de l'OEA	25,0	0,0	25,0
Vérification externe	95,5	0,0	95,5
Programme d'aide en cas de urgence	0,0	20,0	20,0
IV: MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT	401,6	409,3	810,9
TOTAL	27 298,5	6 100,0	33 398,2

1/ Quote part de Cuba non comprise